

BULLETIN MUNICIPAL

n° 25

juillet 2024



SOMMAIRE

1^{ère} de couverture : Paysage de Saint Hilaire d'Estissac

2^{ème} de couverture : Le sommaire

Page 3 : La lettre du maire

Page 4 : Les élus et les agents communaux

Page 5 : Les représentants de Saint-Hilaire d'Estissac auprès des établissements intercommunaux

Page 6 : Les résultats des élections municipales 2014

Page 7 : L'état civil & la vie associative

Page 8 : Le point sur les travaux terminés et en cours

Page 9 : Le compte administratif 2013

Page 10 : Le budget primitif 2014

Page 11 & 12 : Informations diverses

Pages 13: Les résultats des élections européennes 2014 et autres événements

Page 14 & 15 : Le projet de parc solaire à Saint-Hilaire d'Estissac

Page 16 : La plantation du mai

3^{ème} de couverture : Au sujet des anciens presbytères

4^{ème} de couverture : Numéros téléphoniques utiles

AVERTISSEMENT

Par souci d'économie, la version papier du présent bulletin est en noir & blanc.

La version en couleur est consultable en ligne sur le site du Pays du Grand Bergeracois : <http://www.pays-de-bergerac.com/mairie/st-hilaire-d-estissac/lamairie.asp>

Elle peut vous être envoyée par courriel à la condition de bien vouloir communiquer votre adresse mail à la mairie : mairie.sainthilairedestissac@wanadoo.fr

LA LETTRE DU MAIRE

Saint-hilaire d'Estissac, le 1^{er} juillet 2014

Chères saint-hilairoises, chers saint-hilairois,

Vous avez entre les mains le 25^{ème} bulletin communal.

Vous y découvrirez la nouvelle équipe municipale que vous avez élue le 23 mars dernier. A cette occasion, elle vous présente ses sincères remerciements.

A cette équipe, il faut y adjoindre la cheville ouvrière de la commune à savoir Mme Claude Delarche, notre secrétaire, et M. Jérôme Boissonnat, notre agent en charge des espaces verts.

Les travaux annoncés dans le précédent bulletin ont été menés à leur terme ou sont en voie de l'être.

La mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente est achevée ainsi que la réfection des murs, piliers et portail du cimetière .

En ce qui concerne la remise en état de l'ancien presbytère, le Conseil Municipal du 20 mai 2014 a entériné les propositions de la commission d'appel d'offres communale concernant l'attribution des marchés. Après la signature des marchés avec les entreprises retenues, les travaux ont débuté le 18 juin 2014. Ils doivent s'achever en novembre 2014.

A ce propos, l'expert judiciaire a attribué la responsabilité du sinistre au locataire du rez de chaussée.

Auparavant, Le Conseil Municipal s'était réuni Le 25 avril 2014 pour voter le budget primitif 2014. L'exercice s'avérait délicat compte tenu du contexte économique actuel, de ces répercussions sur les uns et les autres et de la baisse des concours de l'Etat sur les 3 prochaines années.

Pour ne pas hypothéquer l'avenir et assurer le présent en dégageant un peu de marge, il était décidé de réduire certaines dépenses et d'augmenter les recettes fiscales.

Les dépenses étaient réduites en réduisant le montant des indemnités versées aux élus de 2 000.00 € , en suspendant plusieurs abonnements et en diminuant le montant de plusieurs lignes budgétaires pour un montant de 550.00 € .

Les recettes étaient augmentées en portant la taxe sur le foncier bâti de 4.02% à 5.02% et accroître ainsi le produit fiscal de 1 051.00 €.

Pour information, la concrétisation du projet de parc solaire à la Sautonie générerait un produit fiscal annuel de l'ordre de 20 000.00 € pour les collectivités locales dont 4 000.00 € environ pour Saint-Hilaire d'Estissac ; ce qui adoucirait d'autant la fiscalité future.

La Communauté de Communes du Pays de Villablard ayant décidé d'achever la mise en place du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, la rentrée sera consacrée à l'élaboration d'un nouveau chemin de randonnée communal conforme aux normes exigées.

Et pour terminer, n'oubliez pas les prochains rendez-vous du nouveau Comité des fêtes.

Bonne été à toutes et à tous.

Le maire,

Jean-Claude Dareau

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Bernard
DESSALLES**
Conseiller



**Rémi
GRIMALDI**
Conseiller



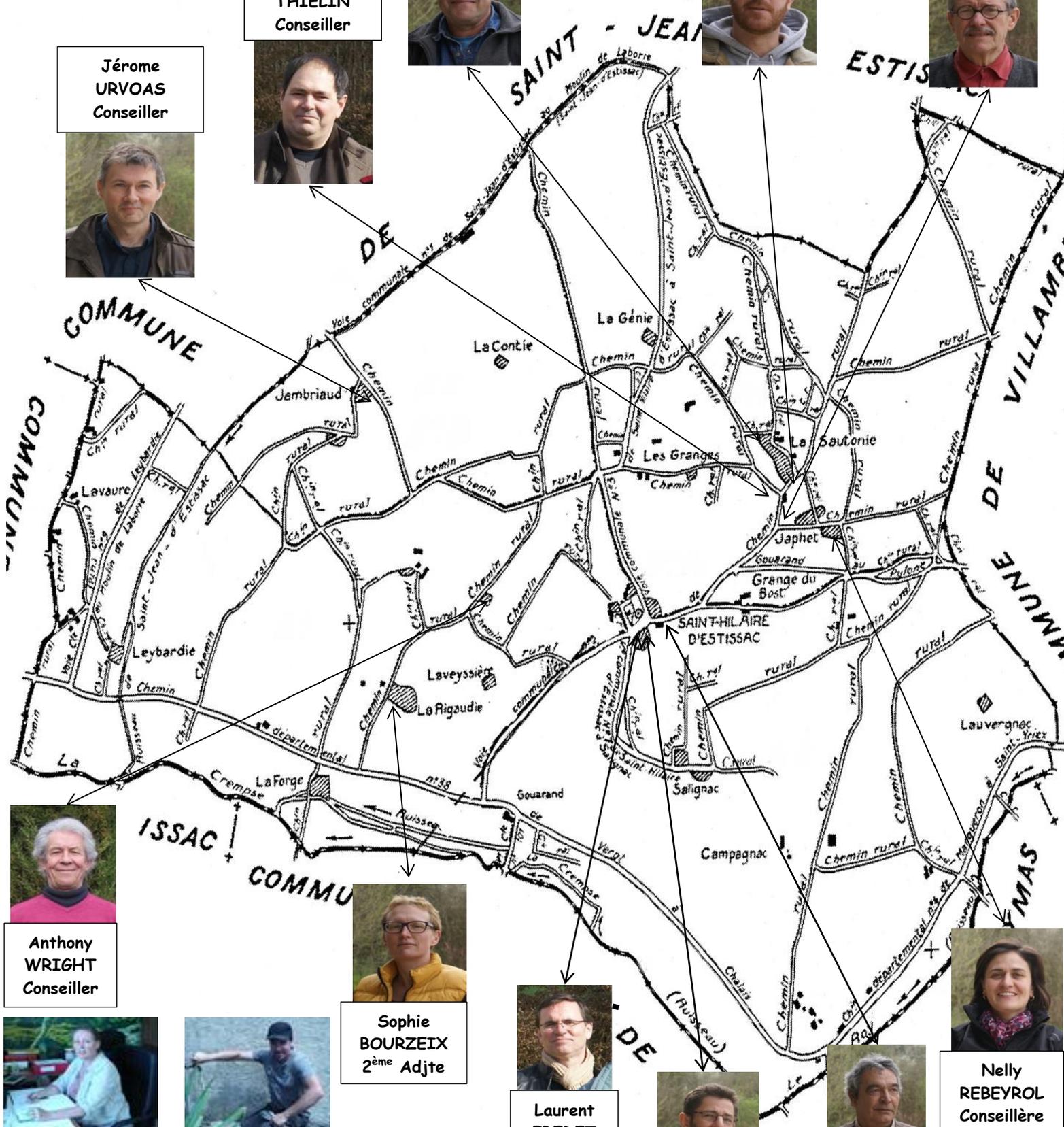
**Jean-Claude
DAREAU**
Maire



**Pascal
THIELIN**
Conseiller



**Jérôme
URVOAS**
Conseiller

**Anthony
WRIGHT**
Conseiller



**Sophie
BOURZEIX**
2^{ème} Adjte



**Laurent
FREDET**
Conseiller



**Nelly
REBEYROL**
Conseillère



**Claude
DELARCHE**



**Jérôme
BOISSONNAT**



**Tony
FILIFE**
3^{ème} Adjt



**Laurent
CHAEFAUD**
1^{er} Adjt



LES AGENTS TERRITORIAUX

LES REPRESENTANTS DE SAINT-HILAIRE D'ESTISSAC AUPRES DES ETABLISSEMENTS INTERCOMMUNAUX



La Communauté de communes du Pays de Villamblard

est composée des 17 communes du Canton de Villamblard. Elle est présidée par Mme Marie-Rose VEYSSIERE,
Maire de Saint-Jean d'Estissac

Conseiller communautaire: Jean-Claude Dareau

Conseiller communautaire suppléant: Laurent Chadefaud

Depuis la loi du 17 mai 2013, le nombre de conseillers communautaires par commune a été modifié en fonction du nombre d'habitants. Ainsi Saint Hilaire d'Estissac a perdu 1 conseiller communautaire



Le SDE 24

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Dordogne est présidé par M. Philippe DUCENE, Maire de Saint-Alvère.

Délégués : Jean-Claude Dareau & Sophie Bourzeix

Délégués suppléants : Bernard Dessalles & Tony Filipe



Le SMCTOM de Montpon-Mussidan

Le Syndicat Mixte de Collecte et de Tri des Ordures Ménagères est présidé par M. Jean-Pierre MARACHE,
Maire de Saint-Laurent des Hommes

Délégués : Jean-Claude Dareau & Laurent Fredet

Délégués suppléants : Nelly Rebeyrol & Rémi Grimaldi

Le SIAEP de Mussidan

le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Mussidan est présidé par M. Michel FLORENTY,
Maire de Saint-Médard de Mussidan

Délégués : Jean-Claude Dareau & Tony Filipe

Délégués suppléants : Laurent Chadefaud & Laurent Fredet

Le SIVOS de Mussidan

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire est présidé par

Déléguée : Sophie Bourzeix

Délégué suppléant : Rémi Grimaldi

Le Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle

Il est présidé par M.

Délégué : Bernard Dessalles

Délégué suppléant : Jérôme Urvoas



L'Association du Pays du Grand Bergeracois

Délégué : Laurent Fredet

Déléguée suppléante : Sophie Bourzeix

RESULTATS DES ELECTIONS MUNICIPALES DU 23 MARS 2014



	Sièges à pourvoir	Sièges pourvus
Conseil municipal	11	11

Résultats du 1^{er} tour

Candidats	Voix	% Inscrits	% Exprimés	Elu(e)
M. Laurent FREDET	65	63,72	86,66	Oui
Mme Nelly REBEYROL	63	61,76	84,00	Oui
M. Tony FILIPE	63	61,76	84,00	Oui
M. Jérôme URVOAS	62	60,78	82,66	Oui
M. Rémi GRIMALDI	60	58,82	80,00	Oui
Mme Sophie BOURZEIX	59	57,84	78,66	Oui
M. Anthony WRIGHT	56	54,90	74,66	Oui
M. Pascal THIELIN	55	53,92	73,33	Oui
M. Laurent CHADEFAUD	54	52,94	72,00	Oui
M. Jean-Claude DAREAU	52	50,98	69,33	Oui
M. Bernard DESSALLES	45	44,11	60,00	Oui

** Pour être élu au 1^{er} tour, il faut réunir la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages égal au quart de celui des électeurs inscrits.

	% Inscrits	% Votants	
Inscrits	102		
Abstentions	16	15,69	
Votants	86	84,31	
Blancs ou nuls	11	10,78	12,79
Exprimés	75	73,53	87,21

ETAT CIVIL

Après 18 ans de vie commune, **Béatrice** et **Lise** domiciliées au lieu-dit Lavaure depuis 3 ans, se sont épousées le 21 septembre 2013 en la mairie de Saint-Hilaire d'Estissac.

Tous nos vœux de bonheur aux mariées.

VIE ASSOCIATIVE

Scrabble de Saint-Hilaire d'Estissac

Suite au déménagement d'une adhérente de Mussidan qui en convoitait plusieurs autres, l'existence du Scrabble de Saint-Hilaire en tant que club affilié à la Fédération Française de Scrabble (FFSc) sera compromise à la rentrée s'il n'enregistre pas de nouvelles adhésions.

Le succès des compétitions qu'il organise ; notamment le Festival du Périgord qui a réuni plus de 250 participants le dernier WE de juin salle Gerbeaud à Mussidan, n'est pas suffisant.

En effet, la FFSc (www.ffsc.fr) exige au moins 8 adhérents pour qu'un club puisse organiser des compétitions.

Je vous invite donc à adhérer au Scrabble de Saint-Hilaire qui se réunit tous les jeudis à 14 :00 dans salle polyvalente de la commune. Sachez que le Scrabble en clubs est une formidable source de convivialité et d'échange intergénérationnel. N'hésitez pas à contacter Angéline Dareau au 05 53 80 81 72.

Le comité des fêtes de Saint Hilaire d'Estissac reprend du service.

À l'issue d'une assemblée générale le 29/04/2014, un nouveau bureau a été élu.

Des activités seront proposées tout au cours de l'année.

Le dimanche 11/05/2014 a eu lieu un concert polyphonie vocale avec le quatuor Phileas dans l'église. Le concert a été suivi d'un verre de l'amitié.

Le samedi 12/07/2014 à 19h30, une auberge espagnole a rassemblé un grand nombre de Saint Hilairois pour un repas tous ensemble, chacun ayant amené quelques choses pour le partager. Pour rendre cette soirée encore plus conviviale plusieurs entre eux, musiciens amateurs, sont venus avec leur instrument et ont animé la soirée.

A l'automne d'autres événements seront proposés.

Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues.

Vous serez informé des activités par affichage et flyer dans les boites aux lettres, une page facebook (Comité des fêtes de Saint Hilaire d'Estissac) a été également créée pour retrouver l'agenda des festivités. Si vous le souhaitez vous pourrez recevoir les informations par courrier électronique.

TRAVAUX TERMINES ET EN COURS

La mise aux normes des toilettes de la salle polyvalente a coûté 11 138.54 € TTC. Elle a été subventionnée à hauteur de 3 256.65 € par l'Etat et à hauteur de 2 435 € par le Conseil Général de la Dordogne. La part communale s'élève donc à 5 446, 89 €. La réfection des murs, piliers et portail du cimetière a coûté 36 323.75 € TTC. Elle a été subventionnée à hauteur de 7 700.75 € par l'état et à hauteur de 8000.00€ par le Conseil Général de la Dordogne. La part communale s'élève donc donc à 20 623 €

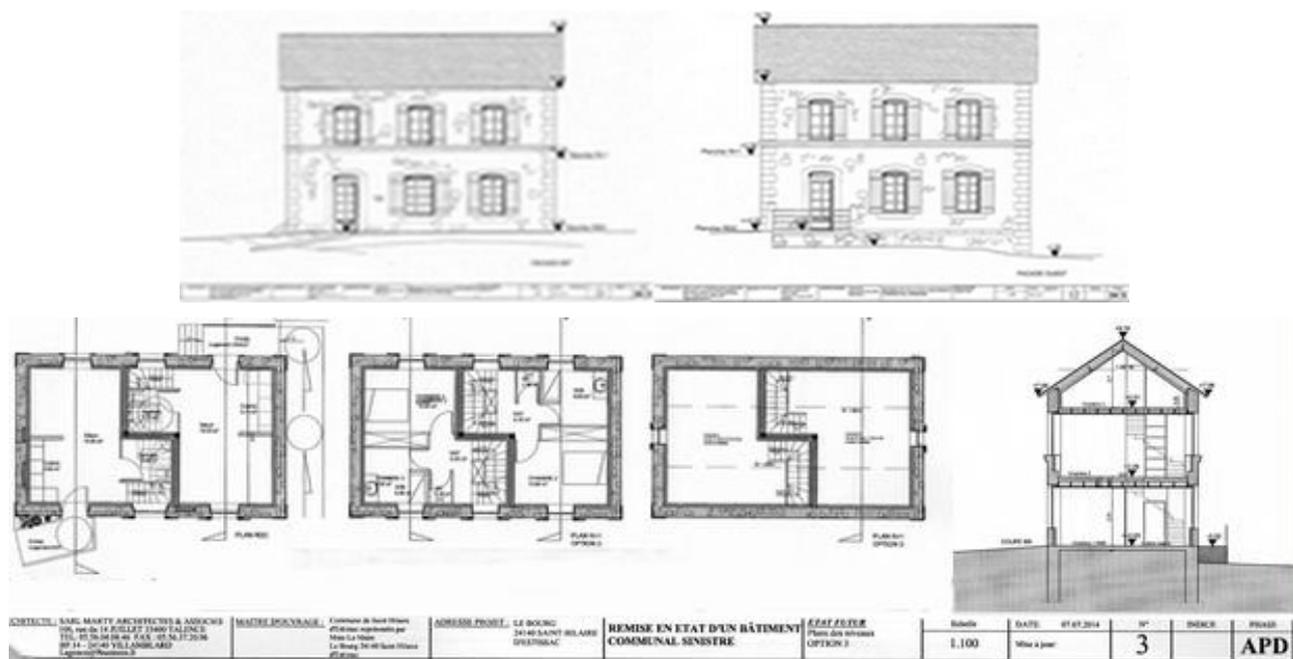
---ooOoo---

Le Syndicat Départemental d'Energies Dordogne a investi, d'une part, 125 000 € dans la création d'un poste PRCS à la Sautonie et dans une opération de renforcement et d'enfouissement des lignes MT et BT entre la Sautonie et les Granges et, d'autre part, 25 000 € dans une opération de renforcement et d'enfouissement de la ligne BT entre la Veysièrre et Bigarrat.

---ooOoo---

La remise en état de l'ancien presbytère est indemnisée par l'assurance. 147 700.00€ HT seront consacrés aux travaux à proprement parler .

L'appel d'offres, composés de 10 lots, a été fructueux. Les lots 1 (Gros Œuvre) et 3 (Couverture-zinguerie) ont été attribués à Bâtiplus à Beleymas, le lot 2 (Charpente bois) à Freddy Victorien à Saint-Léon sur l'Isle, le lot 4 (Menuiserie bois) à Dominique Guichard à Neuvic sur l'Isle, le lot 5 (Platerie-isolation) à la sarl Morand à Bergerac, le lot 6 (carrelages) à la sarl Belluzo & fils à Saint-Antoine de Breuilh, le lot 7 (Electricité) à Pierre Gaillard à Montagnac la Crempse, les lots 8 (chauffage gaz) et 9 (Plomberie) à Domiciles Dépannages à Prignonrieux et le lot 10 (Peinture) aux Peintures Périgourdines à Marsac sur l'Isle. Les entreprises retenues sont les mieux-disantes.



Plans de l'état futur du bâtiment communal sinistré

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2013

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

72 804.07 €

Charges à caractère général	22 288.23
(eau-électricité-carburant-diverses fournitures-assurances-travaux au presbytère-fauchage-téléphone-taxes foncières-indemnités percepteur-fêtes et cérémonies)	
Charges de personnel	23 473.25
FNGIR	8 521.00
Autres charges courantes	18 305.16
(indemnités des élus-SDIS-cotisations aux syndicats et communes-subsidations aux associations)	

---ooOoo---

RECETTES

90 246.16 €

Redevance occupation domaine public	530.50
Impôts et Taxes	28 724.00
(Taxes locales-IFER-dotations état)	
Loyers et salle des fêtes	6 109.64
Produits exceptionnels	12 159.56
(Assurances presbytère : 11 500.00€ - aliénation chemin rural : 610.00€ - divers : 49.56€)	

Excédent N-1 : + 49.65 €

Excédent N : + 17 491.74 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

11 678.27 €

Détail des Dépenses d'Investissements :

- Matériel informatique	863.51
- Eglise	335.72
- Salle des fêtes	9 438.14
- Remb caution	341.00
- Mur cimetière	699.90

---ooOoo---

RECETTES

14 558.23 €

Détail des Recettes d'Investissement :

- Subventions	9 432.23
(Acompte DETR WC salle des fêtes : 977.00€ et acompte DETR mur cimetière : 2 310.23€ - Versement subvention voirie 2012 : 5 300.00€ et subvention église 2012 : 845.00€)	

- FCTVA	5 126.00
---------	----------

Excédent N: + 2 879.96 €

NOTRE BUDGET PRIMITIF 2014

SECTION DE FONCTIONNEMENT

<u>DEPENSES</u>		263.176,06 €
Charges à caractère général	210 349.00	
(eau-électricité-carburant-diverses fournitures-assurances-travaux au presbytère -fauchage-téléphone-taxes foncières-indemnités percepteur-fêtes et cérémonies)		
Charges de personnel	25 060.00	
FNGIR (Taxe versée à l'Etat)	8 550.00	
Autres charges courantes	17 671.00	
(indemnités des élus-Service incendie-cotisations aux syndicats et communes-subventions aux associations)		
Charges financières	180.00	
Virement à la section d'investissement	1 366.06	

---ooOoo---

<u>RECETTES</u>		263 176.06 €
Redevance occupation domaine public	530.00	
Impôts et Taxes	34 740.00	
(Taxes locales-IFER-dotations état)		
Dotations	28 264.00	
Loyers et salle des fêtes	4 200.00	
Produits exceptionnels	193 900.00	
(Assurances presbytère)		
Excédent N-1	1 542.06	

SECTION D'INVESTISSEMENT

<u>DEPENSES</u>		40 384.70 €
<u>Détail des Dépenses d'Investissements :</u>		
- Matériel bureau	1 000.00	
- remise communale	1 785.06	
- Salle des fêtes wc	1 992.14	
- Remb caution	667.00	
- Mur cimetière	34 940.50	

---ooOoo---

<u>RECETTES</u>		40 384.70 €
<u>Détail des Recettes d'Investissement :</u>		
- Subventions	18 103,00	
WC salle des fêtes : - ETAT	2 279,65€	
- Conseil Général	2 435,00€	
Mur du cimetière : - ETAT	5 388,35€	
- Conseil Général	8 000,00€	
- Cautions	331,00	
- FCTVA	1 755,00	
- Virement section de fonctionnement	1 366,06	
- Excédent années antérieures	2 879,96	

INFORMATIONS DIVERSES



EXTRAIT DE L'ARRÊTE PREFECTORAL DU 17 MAI 1999 PORTANT REGLEMENTATION DES BRUITS DE VOISINAGE EN DORDOGNE

ARTICLE 20 :

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur thermique, ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

⇒ les jours ouvrables : de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 ;

⇒ Les samedis : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

⇒ Les dimanches et jours fériés : de 10h00 à 12h00.



SYNTHESE DE L'ARRETE PREFECTORAL DU 14 MARS 2013 PORTANT REGLEMENTION SUR L'EMPLOI DU FEU EN DORDOGNE

L'arrêté s'applique dans les zones sensibles au risque d'incendie de forêt c'est-à-dire **sur tous les terrains situés dans les bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes, mais aussi sur les terrains non forestiers (terrains agricoles, jardins, espaces verts, friches...) situés à moins de 200 mètres des bois, forêts, plantations forestières, reboisements, coupes rases, landes.**

L'usage du feu est totalement interdit pendant les périodes à risque élevé du 15 février au 15 mai puis du 15 juin au 15 octobre, toute incinération (écobuage, brûlage de déchets verts...) est interdite.

Il est également interdit de fumer et d'utiliser des matériels à flamme nue comme les réchauds, les barbecues...

L'usage du feu est réglementé pendant les périodes moins sensibles du 16 mai au 14 juin (*) puis du 16 octobre au 14 février, seuls les propriétaires peuvent procéder à des incinérations après les avoir déclarées en mairie (lorsque la surface à incinérer est supérieure à 100m² ou le volume à brûler supérieur à 3 m³) et en respectant certaines règles (pas de feu en présence de vent, délimitation des parcelles d'écobuage et des places à feu, surveillance permanente des feux, moyens de défense disponibles, extinction le soir ...).

(*) attention, en fonction des conditions climatiques, l'interdiction totale d'usage du feu en zone sensible peut être prolongée au-delà du 15 mai - renseignez-vous en mairie ou sur le site Internet de la préfecture.

Le débroussaillage est obligatoire. Les propriétaires des constructions (maisons,

INFORMATIONS DIVERSES

dépendances, ateliers...) situées en zone sensible doivent débroussailler 50 mètres autour de ces constructions. Si la profondeur de 50 mètres dépasse les limites de la propriété concernée, le débroussaillage doit être effectué sur les fonds voisins après avoir informé les propriétaires (articles L322-3-1et R322-6 du code forestier).

En zone urbaine, chaque propriétaire doit débroussailler la totalité de sa parcelle. Le débroussaillage doit permettre d'éviter la propagation du feu. Il consiste à dégager le sous-bois : couper la végétation basse (herbes sèches, broussailles, arbustes denses...) et élaguer les branches basses.



ATTENTION
ELAGAGE

ENTRETIEN DES LIGNES TELEPHONIQUES

Depuis l'abrogation de l'article L.65- 1 du code des postes et télécommunications par la loi n°96-659 du 26 juillet 1996 de réglementation des télécommunications, les opérateurs de téléphonie ne sont plus soumis à la servitude d'élagage des branches d'arbres au droit des lignes aériennes du réseau téléphonique et **il appartient aux seuls propriétaires riverains des lignes de procéder à leurs frais aux travaux d'élagage, même si les lignes ne desservent pas leurs habitations.**

En conséquence, pour prévenir les dérangements téléphoniques de plus en plus fréquents sur notre commune à cause des chutes de branches et de l'usure par frottement sur les câbles, en cas d'intempéries, il est impératif aux propriétaires riverains d'élaguer régulièrement au droit des lignes aériennes de télécommunication .

DIVERS



**FRANCE ALZHEIMER,
C'EST 100 ASSOCIATIONS
PRÈS DE CHEZ VOUS.**
Ne restez pas isolés.



RESULTATS DES ELECTIONS EUROPEENNES



Liste "Bleu Marine - Non à Bruxelles, Oui à la France"

conduite par Marine Le Pen (LFN)

32,81% (21 voix)



Liste "Pour la France, Agir en Europe"
conduite par Brice Hortefeux (LUMP)

21,88% (14 voix)



Liste "Choisir notre Europe"
conduite par Jean-Paul Denanot (LUG)

14,06% (9 voix)



Liste "Front de gauche"

ENEMENTS 10,94% (7 voix)



Liste "UDI MODEM Les Européens"
conduite par Sophie Auconie (LUC)

7,81% (5 voix)



Liste "Europe Ecologie"

conduite par Clarisse Heusquin

7,81% (5 voix)

Liste "Nouvelle donne"

conduite par Laurence Danieau

3,13% (2 voix)

Liste "UPR"

conduite par Yannick Herve

1,56% (1 voix)

Inscrits: 102

Abstentions: 36,27% (37 inscrits)

Votants: 63,73% (65 inscrits)

Exprimés: 62,75% * (64 votes)

Blancs: 0,00% * (0 votes)

Nuls: 0,98% * (1 votes)

---ooOoo---

AUTRES EVENEMENTS



Le Père Noël avec plusieurs enfants de Saint-Hilaire d'Estissac en décembre 2013



Présentation des vœux 2014
par la municipalité

UN PARC SOLAIRE EN PROJET SUR LA COMMUNE

La réflexion sur un projet de centrale photovoltaïque à Saint-Hilaire d'Estissac date de plusieurs années déjà. La première délibération du conseil municipal favorable à l'étude d'un projet date de 2011.

Ce projet est resté quelques temps en sommeil à cause d'un contexte national du photovoltaïque très morose. Cela explique sans doute que certains d'entre-nous aient pu penser que le projet était abandonné et que d'autres ne soient pas au courant. Aujourd'hui le cadre réglementaire encadrant cette filière s'est stabilisé permettant à la société JMB Solar qui porte le projet de poursuivre les démarches et d'expliquer en quoi consiste ce projet à taille humaine.

Pourquoi Saint Hilaire ?

Une des missions de JMB Solar est de trouver des terrains susceptibles d'accueillir des centrales photovoltaïques puis de les construire et de les exploiter. Pour cette première étape de nombreux critères sont pris en compte dont :

- **L'ensoleillement.** La commune et plus généralement la Dordogne bénéficie d'un gisement supérieur à la moyenne nationale.
- **Le raccordement.** Les terrains permettent à proximité le raccordement au réseau ErDF et ainsi l'évacuation de l'électricité produite vers un lieu de consommation (Villambard).
- **L'usage des terrains.** Constitués de taillis dépérissant de châtaigniers, les terrains présentent peu d'enjeux notamment écologiques (une étude d'impact complète a été réalisée).
- **Le paysage.** La commune présente un relief marqué et un taux de boisement important permettant de masquer en grande partie l'installation (une étude sur le paysage a été réalisée).

L'emprise du projet a donc fait l'objet de plusieurs modifications afin d'exclure les zones écologiquement trop sensibles, de préserver les terres agricoles et de minimiser les impacts visuels.

A la suite de cette analyse, le projet est passé de 11 ha à moins de **5 ha**.

Qui est JMB Solar ?

Producteur français indépendant d'électricité à base de photovoltaïque

JMB Solar exploite env 100 centrales pour une puissance de 70MWc

Nos installations sont : en toiture, sur des ombrières de parking ou au sol

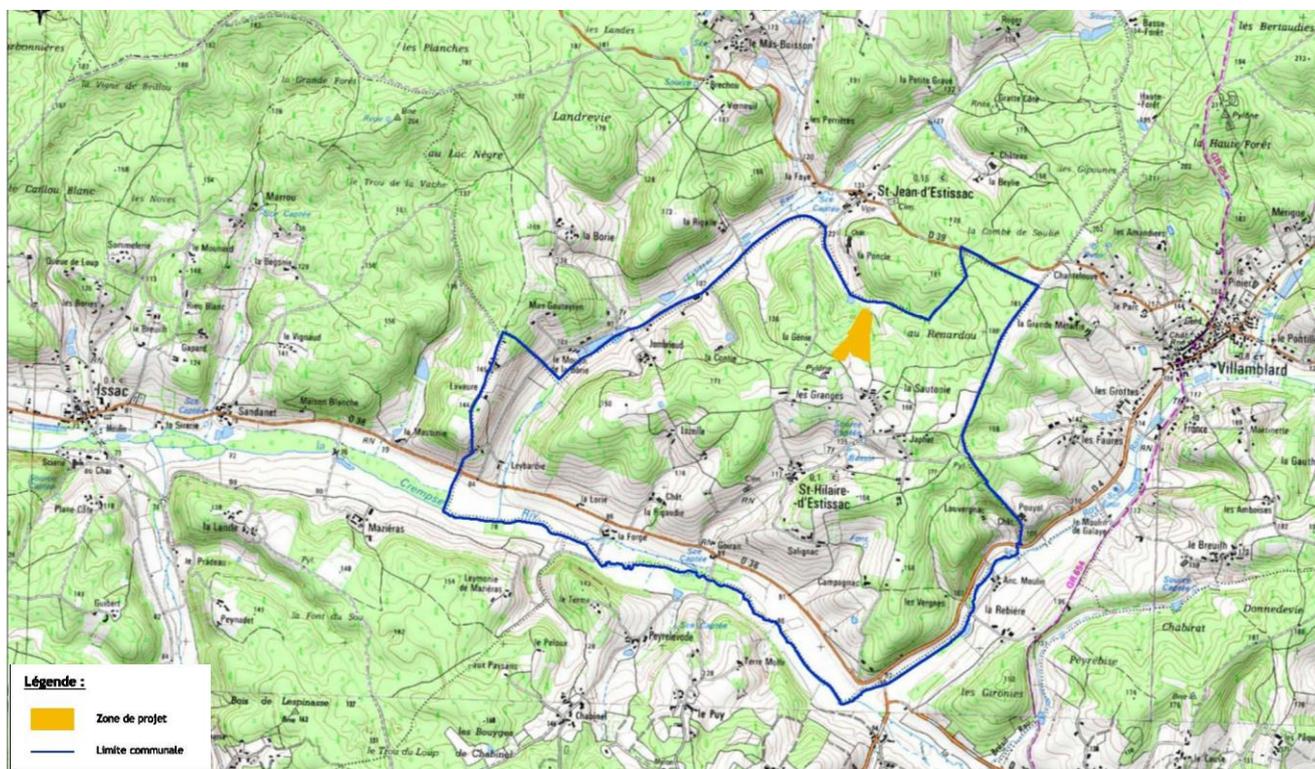
Nous sommes présents sur l'ensemble des phases, depuis la conception jusque le démantèlement



JMB Solar est la filiale dédiée au solaire de Quadran, leader indépendant de la production d'électricité verte en France.

www.quadran.fr

Où à Saint Hilaire ?



UN PARC SOLAIRE EN PROJET SUR LA COMMUNE

Une centrale solaire c'est quoi ? Pour quel bénéfice ?

Les panneaux photovoltaïques permettent de transformer l'énergie du soleil en électricité sans CO₂ ni pollution pendant 25 ans. L'optimisation des centrales solaires au sol permet aujourd'hui de produire de l'électricité compétitive ; environ 25% moins chère que les réacteurs nucléaires de dernière génération et cela sans problèmes d'approvisionnement de matière première.

Les étapes de la construction de cette « entreprise » non délocalisable sont :



1. Battage des pieux



2. Montage des structures



3. Montage des panneaux



4. Câblage



5. Locaux techniques



6. Finitions et mise en service

- 6 672 panneaux
- 2 MWc
- 3 M€ d'investissement
- 2 273 MWh/an
- 770 t CO₂ évitées/an¹
- Production d'environ 50% de la consommation des habitants du canton¹

¹ source ADEME et IEA

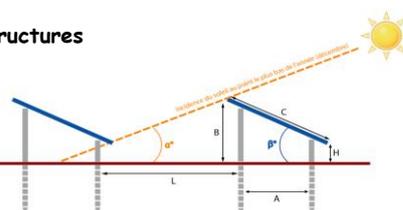
Environ 5 mois seront nécessaires à la construction de la centrale. La **préparation des terrains, le terrassement** et la partie **électrique** seront confiés à des **entreprises locales**.

Pendant la période d'exploitation de la centrale (25 ans) l'entretien des terrains (fauchage) sera confié à une **entreprise locale**. Un partenariat avec un **électricien** sera également passé pour des prestations de maintenance.

La centrale générera environ **20 000 €/an de taxe** pour les collectivités locales sans aucun investissement de leur part

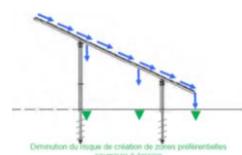
Dimension des structures

- A : 2,88 m
- B : 2,66 m
- C : 3,32 m
- H : 0,80 m



Limitation du risque d'érosion

Un espace est laissé entre les panneaux et qui permet à l'eau de s'écouler sous les structures. La végétation peut ainsi se développer maîtrisant le risque d'érosion comme pour un sol nu.



Seuls 40,7 m² (locaux techniques) seront imperméabilisés sur les 5 Ha.

Les étapes du projet

Afin de pouvoir être construite, cette centrale devra obtenir de nombreuses autorisations dont : autorisation de défrichement, permis de construire et tarif d'achat de l'électricité produite.

Le tarif d'achat est obtenu dans le cadre d'appel d'offre de l'Etat. Cette procédure favorise les projets de **fabrication française, financièrement solides** et assure des **garanties financières pour le démantèlement** de l'installation en fin de vie.

Les grandes étapes sont :

- Autorisation de la demande de défrichement
- Enquête publique pour la demande de permis de construire - Sept 2014 ?
- Décision du permis de construire - Décembre 2014 ?
- Candidature à l'appel d'offre de l'Etat - Janvier 2015 ?
- Obtention d'un tarif d'achat de l'électricité - Juin 2015 ?
- Construction - Octobre 2016 ?
- Mise en service - Décembre 2016 ?

Les énergies renouvelables en France

En parallèle des efforts sur les économies d'énergies, la France s'est engagée à **20% d'électricité renouvelables d'ici 2020 et 30% d'ici 2030**.

Pour atteindre l'objectif 2020, **900MWc** solaire devront être installés en Aquitaine.

Seulement **452 MWc** étaient installés fin 2013.

Des questions, un renseignement ?

Contact JMB Solar : Pierre-Yves DODELIN 05.67.33.95.29 - py.dodelin@quadran.fr - 63 bd silvio Trentin 31200 TOULOUSE

Une société du Groupe Quadran à Villeneuve les Béziers - SAS au capital de 8.260.769 € détenue par M. Jean-Marc BOUCHET

PLANTATION DU MAI

La traditionnelle plantation du mai a eu lieu le samedi 8 juin sur la place communale en présence de nombreux habitants de Saint-Hilaire d'Estissac , de M. Jean Fourloubey, Conseiller Général, et de M. Lucien Limousi, Maire d'Issac.

Ce fût l'occasion d'honorer les nouveaux élus mais aussi notre ancien maire Michèle Jeammet laquelle, élue pour la 1^{ère} fois en 1983 comme conseillère, devenait Maire de la commune en 1985 et par la même la 1^{ère} femme maire du canton de Villablard.

Son bilan à l'issue de 5 mandatures successives est conséquent. Nous lui devons notamment l'aménagement du bourg et la restauration complète de l'église.

En son honneur, un tilleul a été planté sur la place communale et il lui était offert la liste des maires successifs de Saint-Hilaire d'Estissac de 1792 à 2014.

La cérémonie s'est terminée par un buffet champêtre et convivial sous les platanes.



AU SUJET DES ANCIENS PRESBYTERES

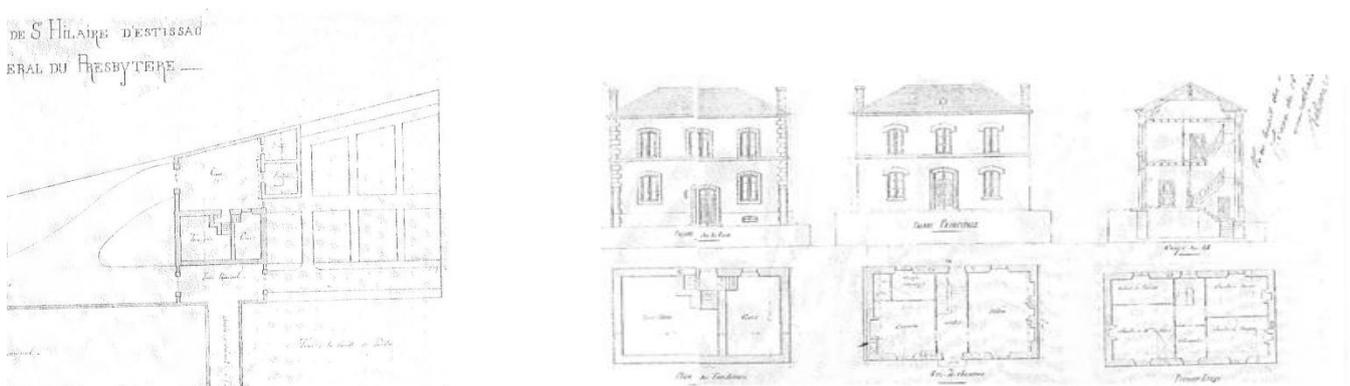
Le presbytère de Saint-Hilaire d'Estissac a été réceptionné par M. J. Dussol, architecte à Mussidan, en charge de la direction des travaux, en présence de M. Xavier du Pavillon, maire, et de MM. Pierre Jeammet et Champernau, Conseillers municipaux, le 12 août 1877.

Les travaux avaient été attribués par adjudication à M. Louis Célerier, entrepreneur à Villamblard, lors d'une réunion du Conseil Municipal du 19 décembre 1875.

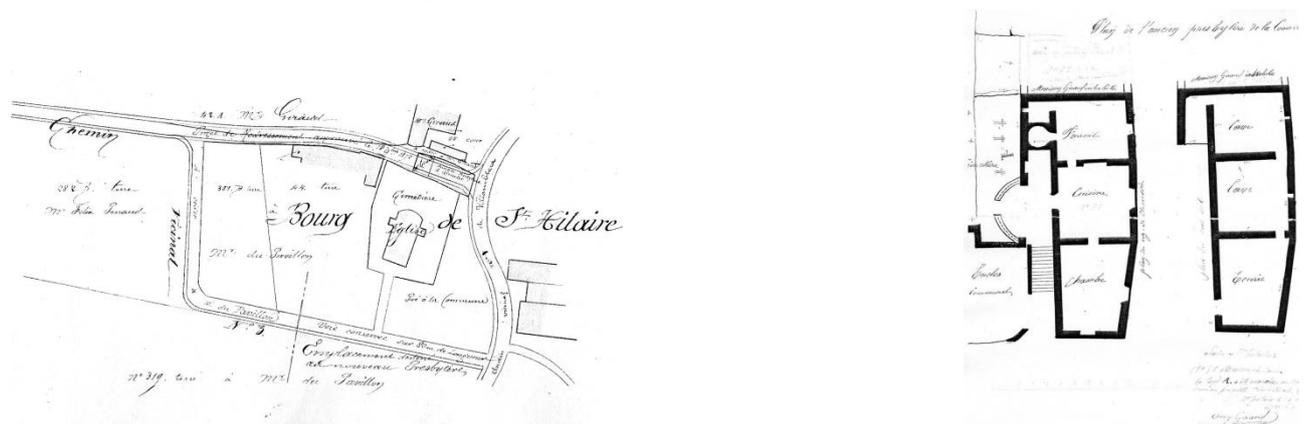
Il a été bâti sur une pièce de terre d'une contenance de 12 ares environ donnée de son vivant par Mme Marie Joséphine Antoinette de Belloy veuve de M. Jean Ludovic du Chayron du Pavillon, domiciliée au château de la Gaubertie à Saint-Martin des Combes, à Saint-Hilaire d'Estissac, représentée par M. Eugène Giraud, maire de la commune, devant Maître Pouyadou d'Ambier, notaire à Villamblard le 17 février 1873.

La construction a coûté 9 294,41 francs. A cette occasion, l'entrepreneur a pris en compte les matériaux de l'ancien presbytère pour une somme de 769,00 francs.

Le presbytère originel était édifié sur l'emplacement de l'actuel C 5 allant de Saint Hilaire d'Estissac à Saint-Jean d'Estissac, entre, d'une part, l'église et l'ancien cimetière et, d'autre part, la propriété de M. & Mme Raphaël Peuchot.



Renseignements et plans extraits des archives municipales



NUMEROS UTILES

URGENCE :

SAMU : 15

GENDARMERIE : 17

Ou 05 53 81 70 17

POMPIERS : 18

Assistante sociale: Mme Emilie Alimi Gavillan 05 53 54 98 56

Puéricultrice: Mme Robert 05 53 54 98 56

Médecin généraliste: Docteur Claudine Bel-Guérin 05 53 81 90 03

Chirurgien dentiste: Docteur Bernard François 05 53 82 97 80

Infirmier/ières: Mme Christine Claudel: 05 53 81 78 73

Mme Sophie Lacombe: 05 53 80 95 46

M. Michel Trouvé:

Mme Sylvie Mellier: 06 07 09 89 74

Mme Joëlle Brigasco: 05 53 82 28 94

Mme Sylvie Poirier:

Mme Marie Rigau

Pharmaciens Mmes Cécile Cantelaube & Jacqueline Gauchon 05 53 81 23 84

Masseur-kinésithérapeute Mme Elisa Besse-Meredieu 05 53 81 29 40

Ostéopathe Mme Laura Martinez 06 78 80 31 51

Pédicure-podologue Mme Stéphanie Blanc 05 53 54 00 10

Acupuncteur Mme Joëlle Brigasco 06 63 35 00 95

PERSONNEL COMMUNAL:

Claude Delarche: secrétaire

Jérôme Boissonnat: Cantonnier-jardinier

AIVAP 05 53 81 94 64

SPE Point Info 05 53 81 33 62